APPEL À CANDIDATURE

LOCAL COMMERCIAL RUE DES PERDRIX

Local commercial neuf de 50m² situé Rue des Perdrix, en plein cœur du centre bourg et à proximité du port de pêche.

Que vous soyez un commerçant, un artisan, un exposant d'art, une association, que vous ayez un projet à court terme ou à long terme, le local est aménageable dès le 1er Juin et exploitable pour, au moins, toute la saison estivale.

MAIRIE DE LOCTUDY
02.98.87.40.02

Date limite de dépôt des candidatures fixée au MERCREDI 18 MAI 2022, à 12h.

Dossier de candidature à télécharger sur le site de la Mairie de Loctudy

www.loctudy.fr

LOCTUDY
VOUS VOILÀ À BON PORT

APPEL A CANDIDATURES 2022 :
LOCAL RUE DES PERDRIX

1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Installation d'un porteur de projet dans le local de la rue des Perdrix à Loctudy pour la période estivale.

2. CONTEXTE GENERAL ET PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURES

La commune de Loctudy est une commune littorale du Finistère Sud et compte 4159 habitants à l'année, puis 12 000 habitants en saison estivale.

La mairie de Loctudy souhaite encourager la dynamique entrepreneuriale et l'implantation de commerces sur la commune. La présence du littoral et la période d'affluence estivale sont des opportunités pour développer son activité.

En Janvier 2022, la mairie de Loctudy termine l'aménagement d'un nouveau local situé rue des Perdrix en plein cœur du centre-bourg. Il est situé en rez-de-chaussée de la nouvelle opération immobilière dite « La Glacière » menée par le bailleur social Finistère Habitat.

Après avoir étudié plusieurs propositions, la mairie de Loctudy a décidé de lancer un appel à candidatures pour désigner un porteur de projet.

3. OBJECTIFS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures a vocation à permettre à la mairie de Loctudy de sélectionner un porteur de projet pour louer le local rue des Perdrix.

La mairie propose l'implantation du futur porteur de projet pour toute la durée de la saison estivale.

L'occupation du local ne se fera pas sous le régime des baux commerciaux et dérogera aux dispositions des articles L.145-1 et sera conforme à l'article L.145-5 du code de commerce.

La mairie adaptera le contrat en fonction du projet du candidat retenu et pourra prendre la forme d'un bail dérogatoire ou d'un bail saisonnier.

Le candidat retenu sera convié pour présenter plus précisément ses attentes et permettre la conclusion d'un contrat rédigé par notre service juridique.

A sa demande, l'occupation du local par le porteur de projet pourra être prolongée au-delà de la période estivale, en redéfinissant les termes du contrat.

Les porteurs de projet ont la possibilité de candidater individuellement ou sous forme de collectif pour occuper le local.

4. PRESENTATION DU LOCAL

Localisation du local dans le centre-bourg de Loctudy

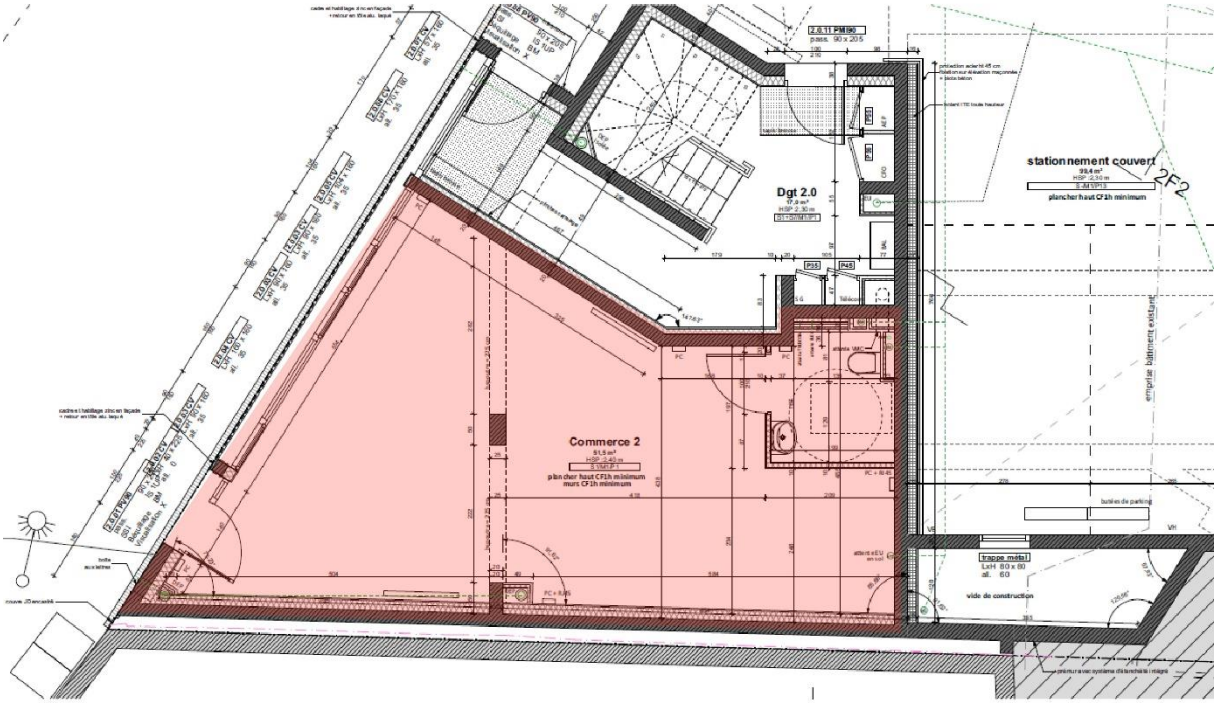

Plan du local (zone rouge)

Photos intérieures du local

Le local est situé au rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble dans le centre-bourg de Loctudy et à proximité du port de pêche.

Il comporte une surface vitrée donnant directement sur la rue des perdrix, d'un espace de vente et d'un sanitaire.

La superficie du local est de 50m².

Les travaux intérieurs ont été terminés en Janvier 2022.

Que vous soyez un commerçant, un artisan, un exposant d'art, une association, que vous ayez un projet à court terme ou à long terme, le local est aménageable dès maintenant et exploitable pour toute la saison estivale et voire plus longtemps si vous le désirez.

Le local n'est pas équipé pour accueillir une activité de restauration car il ne dispose pas d'extraction d'air.

5. DUREE

La période d'exploitation du local a été définie **du 1er Juin 2022 au 30 Septembre 2022.**

Le candidat sélectionné pourra reconduire l'occupation du local au-delà de la période présentée ci-dessus s'il le souhaite.

6. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Pour une candidature, les plis parviendront **au plus tard le Mercredi 18 Mai 2022, 12h00.**

Toute candidature reçue après l'échéance ne sera pas étudiée.

7. FONCTIONNEMENT DU LOCAL

Le porteur de projet aura à verser un loyer mensuel pour l'occupation du local durant toute la période d'exploitation qu'il aura définie.

Le Conseil Municipal a fixé **le loyer mensuel du local à 500 €TTC/mois** dans la délibération du 16 Décembre 2021.

Le porteur de projet soutiendra également **les charges nécessaires à l'occupation (eau, électricité, etc…).**

8. SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront analysées par le comité de sélection qui sera composé d'élus et de conseillers municipaux de la mairie de Loctudy.

Le comité de sélection se réunira la semaine suivant la clôture de l'appel à candidature.

9. DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier de candidatures du porteur de projet devra comprendre :

- Présentation du candidat
- Présentation du projet d'activités : les besoins détaillés d'occupation des lieux, la nature des activités, les conditions d'ouverture, les travaux préalables à réaliser, la participation dynamique existante sur le secteur
- Les pièces administratives suivantes : pièces d'identité, extrait Kbis ou autre
- Tout autre document permettant au comité d'appréhender au mieux votre projet (plan, aménagement intérieur, etc…)

10. MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont envoyées sous pli cacheté, par la poste, avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame Le Maire
Mairie de Loctudy
Place des Anciens Combattants
29750 Loctudy

Les candidatures pourront également être remises en main propre à l'accueil de la mairie de Loctudy.

11. AUTRES CONDITIONS

Jusqu'à signature du contrat, la mairie de Loctudy se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la présente consultation et ainsi de ne pas donner suite aux offres reçues.

Aucune indemnité ne sera due au titre des études et prestations effectuées par les candidats retenus ou non retenus dans le cadre de la présente consultation.